

2023 Rapport annuel

Conseil de surveillance des enquêtes
sur les décès



Table des matières

Table des matières

Lettre d'accompagnement	3
Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès - Introduction.....	4
Rapport du président du Conseil pour 2023	6
Vue d'ensemble	9
Composition du Conseil	10
Rapport financier	20
Rapport du Comité des plaintes	22
Rapport du Comité de la qualité et des normes.....	23
Rapport du Comité des enquêtes.....	25
Rapport du Comité de gestion des ressources financières.....	26
Perspectives pour 2024.....	27

Lettre d'accompagnement

Le 31 mars 2024

L'honorable Michael Kerzner
Solliciteur général

Bureau du Solliciteur général
25, rue Grosvenor, 18^e étage
Toronto (Ontario) M7A 1Y6

Monsieur le Solliciteur général,

Au nom du Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès et conformément au paragraphe 8 (7) de la *Loi sur les coroners*, L.R.O. 1990, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du Conseil de surveillance pour l'année civile se terminant le 31 décembre 2023.

Veillez agréer, Monsieur le Solliciteur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Edward F. Then

L'honorable Edward F. Then (c.r.)
Président du Conseil

Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès - Introduction

La principale recommandation issue de l'enquête sur la médecine légale pédiatrique en Ontario, menée en 2008 par l'honorable Stephen T. Goudge, a été de créer un conseil d'administration chargé de superviser le travail des coroners et des médecins légistes de la province. En 2010, la législature a mis en œuvre cette recommandation en modifiant la *Loi sur les coroners* pour créer le Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED).

De façon générale, le rôle du Conseil consiste :

- à assurer une surveillance indépendante des coroners et des médecins légistes en Ontario;
- à fournir des conseils spécialisés au coroner en chef et au médecin légiste en chef;
- à examiner les plaintes relatives aux enquêtes sur les décès, conformément à la législation;
- à présenter un rapport annuel à la ministre afin d'assurer la responsabilisation et la transparence des systèmes liés aux enquêtes des coroners et au travail des médecins légistes en Ontario.

Grâce à sa surveillance indépendante, le CSED fournit des conseils et fait des recommandations au coroner en chef et au médecin légiste en chef sur diverses questions, entre autres :

- la gestion des ressources financières;
- la planification stratégique des activités du Bureau du coroner en chef (BCC) et du Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO);
- l'assurance de la qualité, les mesures de rendement et les mécanismes de responsabilisation;
- la nomination et le congédiement des cadres supérieurs;
- le pouvoir de refuser l'examen de plaintes et la réalisation d'enquêtes discrétionnaires; et
- l'observation de la *Loi sur les coroners* et des règlements connexes.

La vision, la mission et les objectifs du CSED

Le CSED est un organisme de surveillance indépendant voué à servir la population ontarienne en veillant à ce que les services d'enquête sur les décès soient dispensés d'une manière efficace et responsable.

Le CSED a pour mission de fournir des recommandations et des conseils responsables, clairs et pertinents pour assurer l'efficacité et la qualité du système ontarien de suivi des enquêtes sur les décès.

Voici nos objectifs :

- Superviser un système d'enquête sur les décès durable et doté de ressources suffisantes;
- Promouvoir des services efficaces, pertinents et fiables auprès du public, y compris un processus de plaintes efficace;
- Tirer parti des données, faire progresser les connaissances et éduquer le public.

Structure organisationnelle du CSED

La structure organisationnelle du CSED s'appuie sur le modèle d'organisme consultatif, doté d'un conseil de direction nommé par décret, soutenu par un secrétariat établi par le ministre du Solliciteur général. Les membres du Conseil comptent des professionnelles et professionnels de la santé et du droit, des cadres supérieurs du secteur de la santé, des représentantes et représentants du gouvernement de l'Ontario et des membres du public qui, collectivement, possèdent les connaissances et l'expertise nécessaires pour assurer une surveillance et une responsabilisation de qualité.

La sélection des membres du public est réalisée par le Secrétariat des nominations et les représentantes et représentants du gouvernement sont nommés par leurs ministères respectifs. Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme ensuite les membres du Conseil pour un mandat d'une durée limitée.

Le Secrétariat est composé de membres de l'effectif de la fonction publique de l'Ontario appartenant au ministère du Solliciteur général. Cette équipe réalise les mandats et atteint les objectifs du Conseil et de ses comités permanents.

Rapport du président du Conseil pour 2023

Ma troisième à la présidence du Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès (CSED) se termine. Je suis fier d'annoncer que notre organisme continue à progresser vers son objectif de surveillance du système d'enquête sur les décès menée dans la transparence, la bonne collaboration et l'efficacité. Le CSED est résolu à veiller à ce que la qualité de ses enquêtes soit à la hauteur due à la population ontarienne.

J'ai le plaisir d'annoncer qu'en octobre 2023, le juge Jack Grossman a été nommé au à la fonction de vice-président à temps partiel. Depuis qu'il a intégré le CSED en 2022, le juge Grossman a pris une part active aux travaux des comités. Le juge Grossman a multiplié les occasions d'en apprendre sur le système ontarien d'enquêtes sur les décès pour ce qui est de la fonction de surveillance du CSED. Il a pris part à différentes séances d'information et de formation du Bureau du coroner en chef (BCC) et du Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO).

La composition du Conseil a connu des changements majeurs cette année. Nous avons dit au revoir à Catherine Rhineland, à Erin Hannah, au Dr Zaki Ahmed, au Dr Ato Sekyi-Otu et à Rebecca Hildyard. Ces collègues ont, au cours de leur mandat, contribué de façon marquée aux travaux du CSED. Nous les remercions pour leur engagement et leur souhaitons la réussite dans leurs projets à venir.

Au cours de l'année, nous avons accueilli de nouveaux membres, à savoir Kim Hobbs, la Dre Rabiah Usman, Me Tejdeep Chattha et Benita Wassenaar. Nous nous réjouissons de travailler avec ce groupe de spécialistes accomplis qui apportent une expertise et des perspectives variées au système d'enquête sur les décès.

En juin 2023, Me Judith Parker a joint les rangs du CSED à titre de nouvelle conseillère juridique. Judith agit comme avocate au ministère du Procureur général depuis 2009 et a pratiqué en litige pendant 11 ans au Bureau des avocats de la Couronne, Droit civil, ce qui l'a amenée à traiter une large gamme de dossiers de matière civile, dont de nombreuses demandes en révision judiciaire, ainsi qu'à plaider devant les tribunaux et à tous les échelons des tribunaux ontariens. À l'heure actuelle, Me Parker est avocate plaidante au ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences, pour lequel elle mène des poursuites en lien avec différents textes de loi. Sa vaste expérience et son expertise font d'elle un atout précieux pour le Conseil.

Le CSED a continué de tenir en mode virtuel trois de ses quatre réunions trimestrielles et l'ensemble des réunions des comités permanents. Le Conseil se réjouit de l'invitation permanente que lui ont lancée les chefs à se réunir en personne au Complexe des coroners des services de médecine légale à Toronto. Je tiens à exprimer notre plus vive reconnaissance au Dr Pollanen, au Dr Huyer et à leurs équipes respectives pour avoir organisé pour nos membres la visite fascinante du Complexe.

À titre de président du Comité de direction du Conseil de surveillance, je suis heureux de constater la continuelle collaboration des parties concernées en vue d'améliorer et de moderniser le système d'enquête sur les décès, de même que les progrès réalisés par le Conseil dans la mise en œuvre du plan stratégique 2023-2026 du CSED.

En avril 2023, le CSED a amorcé la mise en œuvre de son plan stratégique. Celui-ci décrit l'approche proactive et collaborative qui nous guidera pendant ces trois années dans l'exercice de notre rôle essentiel de surveillance du BCC et du SMLO. L'une des actions prioritaires de ce plan visait l'élaboration d'un protocole d'entente entre le CSED, le BCC et le SMLO. L'objectif de ce protocole est de préciser la manière dont le BCC et le SMLO transmettent les informations au Conseil de surveillance et lui font rapport, conformément au paragraphe 8.1 (2) de la *Loi sur les coroners*. Les trois parties ont collaboré étroitement afin de finaliser le protocole d'entente.

Dans l'année qui s'est écoulée, le Comité de direction du CSED a débuté sa participation aux consultations relatives à la révision législative de la *Loi sur les coroners*. Le CSED est en mesure d'apporter un éclairage précieux sur le système que prévoit la *Loi* en matière d'enquête sur les décès en Ontario, en particulier en ce qui a trait aux problèmes systémiques et aux améliorations. Le Conseil se réjouit à l'avance de transmettre au cours de l'année qui vient ses recommandations sur d'éventuelles modifications législatives.

Les comités permanents du CSED poursuivent leur travail et s'acquittent de leurs responsabilités en lien avec leur mission en se réunissant au minimum le nombre de fois fixé pour l'année afin de procéder comme requis à l'examen des dossiers d'enquête ainsi que des politiques et des budgets du BCC et du SMLO. Les membres qui assurent la présidence de ces comités participent également au Comité de direction, qui pilote l'organisme en veillant entre les réunions plénières à la gestion rapide des questions émergentes et au déploiement du programme du Conseil. Je souhaite remercier ces personnes pour leur leadership et leur dévouement au travail accompli par les comités portant sur les plaintes, la qualité et les normes, la surveillance financière et les enquêtes.

En janvier 2023, KPMG a communiqué son rapport final portant sur l'examen opérationnel du Service de médecine légale de l'Ontario. Le CSED avait recommandé cet examen en 2019, à la suite de la plainte formulée par la médecin légiste Dre Jane Turner. Le CSED a recommandé que soit mené un examen indépendant et externe des opérations du SMLO. L'examen devait porter sur sa structure actuelle, les liens hiérarchiques, ses pratiques d'embauche, l'uniformité de la formation et le niveau de compréhension qu'ont les unités de médecine légale (provinciale et régionales) des normes et des attentes. Nous sommes satisfaits des conclusions du rapport et sommes persuadés que la mise en œuvre de ces recommandations renforcera les opérations du SMLO, ce qui assurera un système d'enquête sur les décès plus efficace et plus responsable.

Le Conseil a participé à deux événements de formation pour le BCC cette année : la conférence annuelle de formation des nouveaux coroners en juin et la conférence de formation annuelle des coroners et pathologistes en novembre. Les membres du Conseil continuent d'assister aux séances virtuelles des tables multidisciplinaires sur les enquêtes sur les décès, qui donnent un aperçu des différents problèmes et sujets concernant le système d'enquête sur les décès.

C'est au cours de l'automne dernier qu'ont pris fin les deux dossiers des demandes de contrôle judiciaire déposées en parallèle par la Dre Jane Turner (juin 2020) et la Dre Elena Bulakhtina (juillet 2021), qui contestaient la façon dont le CSED avait traité des plaintes formulées à la fois contre le coroner en chef et le médecin légiste en chef. L'audience de la Dre Turner a eu lieu en février 2023 devant la Cour divisionnaire, qui a rejeté le recours dans une décision communiquée en mai 2023. En mars 2023, la Dre Elena Bulakhtina a déposé un avis de désistement de sa demande. À la suite du rejet de sa demande par la Cour divisionnaire, la Dre Turner a demandé la permission d'en appeler à la Cour d'appel de l'Ontario, qui a rejeté cette demande en novembre 2023. Ce jugement milite fortement en faveur de l'approche qu'avait adoptée le CSED dans le traitement de la plainte de la Dre Turner et renforce notre engagement à assurer une gestion équitable et efficace des plaintes formulées conformément à la *Loi sur les coroners*.

En dernier lieu, je souhaite remercier les membres du CSED pour leur engagement envers cet important travail ainsi que le personnel du Secrétariat pour leur soutien administratif constant au fil des années.

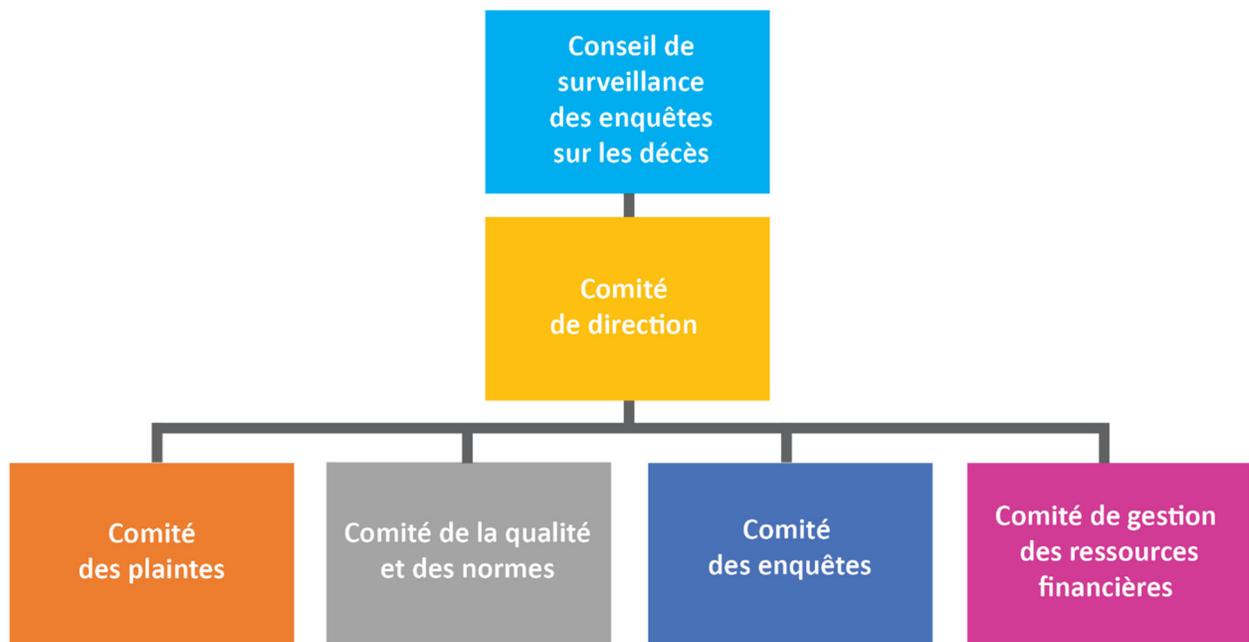
Veuillez agréer, Monsieur le Solliciteur général, l'expression de mes sentiments distingués.

Edward F. Then

L'honorable Edward F. Then (c.r.)
Président du Conseil

Vue d'ensemble

Le CSED compte au total cinq comités permanents qui l'aident à atteindre ses objectifs. Les membres de ces comités, issus du Conseil, peuvent faire partie de plusieurs comités ou groupes de travail établis en fonction d'activités ou de projets en cours. Les membres de ces comités, issus du Conseil, peuvent faire partie de plusieurs comités ou groupes de travail établis en fonction d'activités ou de projets en cours.



- Conseil de surveillance des enquêtes sur les décès
 - Comité de direction
 - Comité des plaintes
 - Comité de la qualité et des normes
 - Comité des enquêtes
 - Comité de gestion des ressources financières

Composition du Conseil

Le paragraphe 8 (1) de la *Loi sur les coroners*, L.R.O. 1990, chap. C37, ainsi que le Règlement 180 (R.R.O.) pris en application de de la *Loi sur les coroners*, donnent des directives sur la composition des membres du CSED.

Les membres du CSED sont nommés par la lieutenante-gouverneure en conseil, qui désigne un ou une des membres à la présidence ainsi qu'un ou une ou plusieurs membres à la vice-présidence. Le Conseil de surveillance se compose des personnes suivantes :

1. Une personne qui a pris sa retraite en tant que juge d'un tribunal fédéral, provincial ou territorial;
2. Le coroner en chef (membre sans droit de vote);
3. Le médecin légiste en chef (membre sans droit de vote);
4. Une personne désignée par le ministre;
5. Le doyen, la doyenne, le doyen associé ou la doyenne associée d'une école de médecine de l'Ontario ou une personne qui enseigne à plein temps dans une école de médecine de l'Ontario;
6. Une personne employée aux termes de la partie III de la Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario et qui est nommée par la ministre de la Santé et des Soins de longue durée;
7. Deux personnes qui sont employées aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario* et qui sont désignées par le procureur général;
8. Deux personnes, chacune occupant un poste de présidence, de chef de la direction ou de cadre supérieur d'un hôpital public de l'Ontario;
9. Au moins trois membres du public.

Membres du Conseil en 2023

Juge Edward Then (président du conseil)

L'honorable Edward Then est actuellement membre de la Commission ontarienne d'examen. Il a été juge à la Cour supérieure de justice pendant 30 ans, soit de 1989 à 2019. De 2007 à 2013, il a occupé le poste de juge principal régional pour Toronto. Dans le cadre de ses fonctions, il supervisait plus de 90 juges.

Il est titulaire d'un baccalauréat spécialisé (1966), d'une maîtrise ès arts (1967) et d'un baccalauréat en droit (1970), diplômes qu'il a obtenus à l'Université de Toronto.

Il a été avocat pour le ministère du Procureur général au Bureau des avocats de la Couronne – Droit criminel, qui est responsable des appels interjetés à la Cour d'appel et à la Cour suprême du Canada ainsi que des poursuites spéciales concernant les crimes en col blanc et les cas d'inconduite policière. En 1982, il a été nommé conseiller de la Reine. De 1985 jusqu'à sa nomination à la Cour suprême de l'Ontario, il a occupé le poste de directeur du Bureau des avocats de la Couronne.

Par ailleurs, le juge Then a rédigé de nombreux articles sur le droit civil et le droit criminel et il donne souvent des conférences à des avocats et des juges dans le cadre de programmes de formation juridique continue.

Barbara Collins (vice-présidente)

Barbara Collins est une infirmière autorisée titulaire d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'Université Queen's. Elle possède plus de 40 ans d'expérience progressive à des postes de direction dans différents domaines cliniques et de soutien des soins aigus. Elle a été nommée présidente-directrice générale de l'Hôpital Humber River (HRH) en juillet 2016. Dans ses fonctions antérieures de chef de l'exploitation, elle était chef de la direction du projet de réaménagement, supervisant la conception, la construction et la mise en service du site Wilson du HRH, le premier hôpital entièrement numérique de l'Amérique du Nord.

Elle a notamment été membre et vice-présidente de la Commission d'appel et de révision des services de santé, de même que membre, puis présidente de Booth Centennial Linen Services. Elle siège actuellement au conseil d'administration de HealthPRO et à celui du foyer de soins de longue durée Meadows.

Juge Jack Grossman (vice-président)

Le juge Jack Grossman est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'université de Toronto. Il a obtenu une licence en droit à la Osgoode Hall Law School. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1971 et a exercé le droit de 1971 à 1999 en tant que généraliste, avec une spécialisation en droit pénal. Il a été nommé juge à la Cour de justice de l'Ontario en 1999, poste qu'il a occupé jusqu'en 2019. Il est l'auteur d'un mémoire intitulé *Decisions: My memories as a lawyer and a judge*. Il a été président de la congrégation Beth Tzedec de 1995 à 1997 et vice-président de la région de l'Est du Canada de la Synagogue unie d'Amérique. Pendant deux ans, il a été président du conseil consultatif du Baycrest Centre for Geriatric Care. Il a siégé au conseil d'administration de l'Association des juges pendant huit ans, et a été coordinateur de conférence et membre du Secrétariat judiciaire de 2002 à 2004. Il a coorganisé des programmes de formation judiciaire à l'échelle mondiale et est directeur d'une copropriété en Floride. Marié à Sandi depuis 52 ans, il est l'heureux père d'Alisha et de Naomi et l'heureux grand-père de cinq merveilleux petits-enfants.

Heather Arthur

Heather Arthur s'est retirée de son poste de vice-présidente, Services aux patients, et de chef de la direction, Soins infirmiers, poste qu'elle a occupé à l'Hôpital communautaire de Cornwall de 2004 à 2019. Elle cumule plus de 30 ans d'expérience administrative et clinique en soins de santé. Elle a participé à divers comités régionaux et a dirigé des initiatives régionales liées aux services cliniques dans le système de soins de santé de courte durée dans divers rôles au sein des services des soins infirmiers, des services de laboratoire et de pathologie, des services de diagnostic, des relations avec les patients, de l'assurance de la qualité et de la gestion des risques. Elle a déjà travaillé dans le domaine des soins préhospitaliers d'urgence en tant que chef des Services médicaux d'urgence de Cornwall. Durant sa longue carrière, Heather Arthur s'est toujours montrée déterminée à assurer la qualité dans les nombreux projets d'innovation et de transformation réalisés dans les organisations pour lesquelles elle a travaillé. Elle a été membre du conseil d'administration du Nursing Leadership Network et présidente du comité consultatif des sciences de la santé du Collège Saint-Laurent et de l'Université Laurentienne.

Jason Clouston

Jason Clouston est un avocat inscrit au Barreau de l'Ontario et au Barreau du Manitoba. Il a occupé les fonctions de procureur provincial et fédéral de la Couronne. De 2014 à 2018, il a été superviseur du bureau de la Couronne provinciale dans la ville septentrionale de Thompson, au Manitoba, le plus grand bureau régional de la Couronne en dehors de la ville de Winnipeg. En

2018, il a été admis au barreau de la province de l'Ontario et est devenu procureur de la Couronne dans le district de Rainy River, en Ontario. Père de six enfants, il s'est toujours mobilisé pour la communauté en faisant du bénévolat pour de nombreux organismes et conseils d'administration à but non lucratif, en mettant l'accent sur l'éducation, notamment les écoles, les bibliothèques et les garderies. Il se définit comme métis anglophone.

Dr S. Zaki Ahmed

Le Dr S. Zaki Ahmed est chef du personnel à l'Hôpital Humber River de Thunder Bay. Il est interne et intensiviste de formation et est toujours impliqué dans des activités cliniques. Le Dr Ahmed s'intéresse particulièrement à la justice sociale et à l'équité.

Michael Amato

Michael Amato est un ancien policier du Service de police régional de York. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé de l'Université de Toronto.

Rebecca Hildyard

Rebecca est analyste principale de la revue diligente opérationnelle chez Albourne. Elle possède plus de 12 ans d'expérience pluridisciplinaire dans le domaine de la criminalité financière et des actifs de remplacement. Elle a mené des enquêtes sur des fraudes, des détournements d'actifs, des collusions, des pots-de-vin et des comportements anticoncurrentiels dans les secteurs privé, public et à but non lucratif. Elle a également géré des évaluations des risques de fraude et de corruption ainsi que des contrôles préalables anticorruption dans les secteurs des mines et de la sécurité. Plus récemment, Rebecca a acquis de l'expérience dans le domaine des actifs de remplacement, ce qui l'a amenée à effectuer des contrôles préalables opérationnels pour un certain nombre de fonds spéculatifs, de fonds de marché privé et d'autres structures d'investissement sur mesure. Elle est comptable professionnelle agréée auprès de CPA Ontario et comptable agréée auprès de Chartered Accountants Australia & New Zealand.

Lucille Perreault

Lucille est une vice-présidente et infirmière en chef retraitée d'hôpitaux de soins actifs dans les régions de Sudbury, d'Ottawa et de la baie Georgienne. Infirmière autorisée, titulaire d'un baccalauréat en sciences infirmières et d'une maîtrise en gestion et administration de programmes, elle possède plus de 40 ans d'expérience dans le domaine des soins de santé.

Avant sa retraite, Lucille était responsable de la qualité des programmes cliniques et de la gestion de la pratique professionnelle des soins infirmiers.

Fière francophone du Nord de l'Ontario (Sudbury), Lucille a vécu dans les milieux francophones et a contribué à la promotion et au développement des services de santé de ces milieux alors qu'elle occupait le poste de vice-présidente des programmes cliniques et de chef des soins infirmiers à l'Hôpital Montfort, à Ottawa.

Intéressée par l'amélioration continue des services associés au bien-être de la communauté et à la promotion de la santé, Lucille continue de siéger, en tant que représentante de la communauté, au CSED.

Catherine Rhineland

Catherine Rhineland est entrée au service du ministère du Procureur général en tant que procureure adjointe de la Couronne en 2007. En 2016, elle a été affectée à l'équipe mixte de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, au sein de laquelle elle représentait l'Ontario. En tant que membre de l'équipe, Catherine a passé en revue les dossiers de poursuites et les enquêtes sur les décès où la personne disparue était identifiée comme une femme autochtone.

Dr Ato Sekyi-Otu

Le Dr Ato Sekyi-Otu est médecin dans la province de l'Ontario, membre du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada et membre en règle de l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario depuis 24 ans. Il a obtenu des bourses postdoctorales de recherche clinique en chirurgie reconstructive de remplacement des articulations chez l'adulte et en médecine sportive. Il a obtenu des bourses postdoctorales de recherche clinique en chirurgie reconstructive de remplacement des articulations chez l'adulte et en médecine sportive. Le Dr Sekyi-Otu est chirurgien orthopédiste au William Osler Health Centre, à Brampton. En outre, il est maître de conférences à la faculté de médecine de l'Université de Toronto.

Ses intérêts en matière d'engagement communautaire sont notamment le mentorat des jeunes à risque, la promotion de la diversité en médecine et la défense de l'égalité d'accès aux soins de santé.

Christine terSteege

Christine terSteege enseigne la sécurité publique au Collège Sheridan, où elle est également coordonnatrice du programme des Enquêtes. Elle a déjà été vice-présidente de la Commission ontarienne des libérations conditionnelles et policière au Service de police régional de Peel. Elle détient un baccalauréat en justice criminelle et en politiques publiques de l'Université de Guelph ainsi qu'une maîtrise en sécurité intérieure de la Penn State University.

Erin Hannah

Erin possède plus de 22 ans d'expérience en matière de politiques et de programmes dans la fonction publique de l'Ontario, dont plus de 16 ans au sein de la haute direction. Elle possède une solide connaissance de l'ensemble complexe des services aux personnes de l'Ontario du point de vue de la politique, de la conception et de la prestation, et elle croit à l'amélioration continue et à la remise en question du statu quo. Erin est connue pour son engagement en faveur du partenariat et de la collaboration afin de trouver des solutions dans un environnement en constante évolution, et elle adopte un esprit d'équipe positif pour chaque tâche.

À l'heure actuelle, Erin est sous-ministre adjointe, Politiques en matière de soins de longue durée (SLD), au sein du ministère des Soins de longue durée de l'Ontario. Avant de rejoindre le ministère des Soins de longue durée, Erin était sous-ministre adjointe de la santé, des affaires sociales, de l'éducation et des politiques de l'enfance au Bureau du conseil des ministres et, avant cela, sous-ministre adjointe du développement de la politique sociale au sein de l'ancien ministère des Services sociaux et communautaires. Erin est titulaire d'une maîtrise en relations industrielles et d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Toronto.

Dr Aristotle Voineskos

Le Dr Aristotle Voineskos est vice-président de la recherche et directeur de l'Institut de recherche en santé mentale de la famille Campbell au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), et professeur au département de psychiatrie de l'Université de Toronto. Le secteur de la recherche du CAMH compte plus de 1 000 scientifiques, chercheurs, chercheuses et stagiaires qui s'emploient à faire des découvertes pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladie mentale ou toxicomanes. Le Dr Voineskos a obtenu son doctorat en médecine et son Ph. D. à l'Université de Toronto, et a effectué un stage de recherche au Brigham and Women's Hospital, Harvard Medical School. Le Dr Voineskos a fondé le Laboratoire d'imagerie génétique translationnelle de la famille Kimel au CAMH. Il a également été le premier directeur du Centre de la famille Slaight pour les jeunes en transition à CAMH et a été chef de la

Division de la schizophrénie. Il a reçu de nombreux prix pour l'excellence de ses recherches et de son enseignement, tant au niveau national qu'international.

David Shannon

David Shannon est un avocat et un auteur qui pratique le droit de la santé à Thunder Bay, en Ontario. Il a obtenu une maîtrise en droit à la London School of Economics, and Political Science et a continué à pratiquer le droit et à diriger des organisations non gouvernementales par la suite.

Madeleine Bodenstein

Madeleine Bodenstein est directrice funéraire et spécialiste de la planification préalable à la Steeles Memorial Chapel. Madeleine est vendeuse de biens immobiliers chez Homelife Bayview Realty Inc. et agente d'assurance dans le cadre du Programme de qualification du permis d'assurance-vie chez Funeral Plans Canada. Elle participe à la vie communautaire en tant que directrice et présidente du comité des nominations du conseil d'administration de la Fondation Reena, et en tant que membre de l'Ontario Real Estate Association.

Kim Hobbs

Kim Hobbs a plus de 32 ans d'expérience en soins infirmiers et 11 ans en contrôle des infections, spécialité dans laquelle elle a obtenu une certification. Elle est directrice de la lutte contre les infections à l'hôpital de Woodstock et est responsable de la mise en œuvre, de la formation et des mesures concernant la législation et les documents d'information en lien avec la pandémie de COVID-19. Elle a de l'expérience avec la *Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé* ainsi qu'avec la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*. Elle est responsable de la collecte des statistiques, de l'analyse et des rapports concernant les indicateurs de contrôle des infections, conformément aux exigences de Santé publique Ontario et de l'Ontario Health Association. Elle s'occupe également de la protection et de l'amélioration de la sécurité des patients en lien avec les organismes antibiorésistants, de même que du processus quadriennal d'agrément auprès de Prévention et contrôle des infections, dans le cadre duquel elle a établi les pratiques exemplaires pour 2016 et 2020. Elle a été coprésidente de l'éducation pour le comité de l'éducation en contrôle des infections de Southwestern Public Health de 2011 à 2022.

Dre Rabiah Usman

La Dre Rabiah Usman est directrice médicale de The Farm, à Stouffville, qui est un centre de soins résidentiel pour les problèmes de santé mentale et de dépendance, où elle gère les opérations quotidiennes et assure la surveillance et l'orientation de l'équipe médicale. Elle est également copropriétaire d'une franchise d'une société de maison de soins, Nurse Next Door, à Newmarket. Rabiah a fréquenté l'École de médecine de l'Université Aureus de 2010 à 2015. Elle fait actuellement du bénévolat pour Canadians of Pakistani Origin, en participant entre autres à des collectes de fonds pour l'Hôpital de Markham-Stouffville et d'autres organismes.

Tejdeep Chattha

Tejdeep Chattha est un avocat qui pratique le droit des affaires en Ontario. Il a obtenu un baccalauréat en commerce à l'Université Ryerson puis une licence en droit à l'Université d'Ottawa. Il a déjà été directeur de la Peel Law Association et a été membre du club Rotary de Brampton. De 2020 à 2022, il a été membre du Conseil de la modernisation du droit des affaires et de l'allègement du fardeau réglementaire du ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs. Dans le cadre de sa pratique actuelle chez TSC Law Professional Corporation, il apporte sa contribution à différents organismes de charité au moyen de services juridiques pro bono et de dons. Il a de plus été membre du conseil consultatif de la banque alimentaire Seva.

Benita Wassenaar

Benita Wassenaar est avocate au Bureau des avocats de la Couronne – Droit criminel (Bureau). Elle a fréquenté l'école de droit de l'Université de la Colombie-Britannique et a été auxiliaire juridique à la Cour d'appel de la Colombie-Britannique. Elle est ensuite revenue au Bureau, d'abord comme stagiaire, puis comme avocate après avoir été admise au Barreau en 2001. Benita a effectué des représentations devant tous les paliers judiciaires de l'Ontario. La majeure partie du temps, elle plaide des dossiers complexes et d'envergure devant la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême du Canada. De 2009 à 2013, Benita a dirigé le programme d'emplois d'été pour les étudiants du Bureau. Elle a été avocate auprès du directeur de 2012 à 2013, puis directrice adjointe de 2016 à 2020. Elle a dirigé le cours de plaidoirie en appel de l'école des procureurs de 2015 à 2018. Benita est le point de chute des demandes de révision auprès du ministre pour le Bureau et est membre du Groupe de travail du Comité fédéral-provincial-territorial des Chefs des poursuites pénales sur la prévention des erreurs judiciaires.

Membres sans droit de vote

Les personnes dans cette catégorie sont considérées comme des membres du Conseil, mais elles n'ont pas le droit de voter pour des motions ou des décisions du Conseil. Ainsi, le coroner en chef et le médecin légiste en chef ont pour rôle au sein du Conseil de faire bénéficier les autres membres de leur perspective, de leur expertise et de leurs connaissances. Pour maintenir la transparence et la responsabilisation, ils n'ont pas la possibilité de voter sur les questions liées à la surveillance de leur organisme respectif.

Dr Dirk Huyer (coroner en chef de l'Ontario)

Le docteur Dirk Huyer a été nommé coroner en chef de l'Ontario en mars 2014.

Il a reçu son diplôme de médecine de l'Université de Toronto en 1986. Coroner en Ontario depuis 1992, il a aussi été nommé coroner régional principal pour les régions de Peel et de Halton ainsi que pour les comtés de Simcoe et de Wellington. Il a participé à plus de 5 000 enquêtes à titre de coroner. Le docteur Huyer possède une expertise particulière dans l'évaluation médicale de la maltraitance des enfants et a travaillé dans le cadre du programme SCAN de l'Hospital for Sick Children sur la négligence et la maltraitance présumées d'enfants.

Dr Michael Pollanen (médecin légiste en chef)

Le docteur Michael S. Pollanen est le médecin légiste en chef pour l'Ontario, Canada, et professeur et vice-président (Santé mondiale) de médecine de laboratoire et de pathobiologie à l'Université de Toronto. Il est titulaire d'un diplôme de médecine (1999) et d'un doctorat (1995) de l'Université de Toronto et a terminé son internat en 2003. Ses fonctions professionnelles comprennent la supervision et la direction du Service de médecine légale de l'Ontario (9 000 autopsies par an), la réalisation d'autopsies (plus de 3 000 autopsies réalisées à ce jour), les témoignages au tribunal (plus de 250 témoignages au tribunal à ce jour) et la direction d'activités universitaires en médecine légale à l'Université de Toronto. Il est également coroner en chef adjoint en Ontario.

Le Dr Pollanen s'intéresse principalement à l'application de la médecine légale à la santé mondiale, ce qui l'amène à former des pathologistes et à contribuer au renforcement des capacités des laboratoires judiciaires dans les pays du Sud. Il a pris part à diverses missions de travail ou de formation dans les pays suivants : Algérie, Bermudes, Cambodge, République centrafricaine, Timor oriental, Égypte, Haïti, Irak, Jamaïque, Kazakhstan, Palestine, Thaïlande, Ouganda et Ouzbékistan. Ses recherches actuelles portent sur le syndrome du hochement de

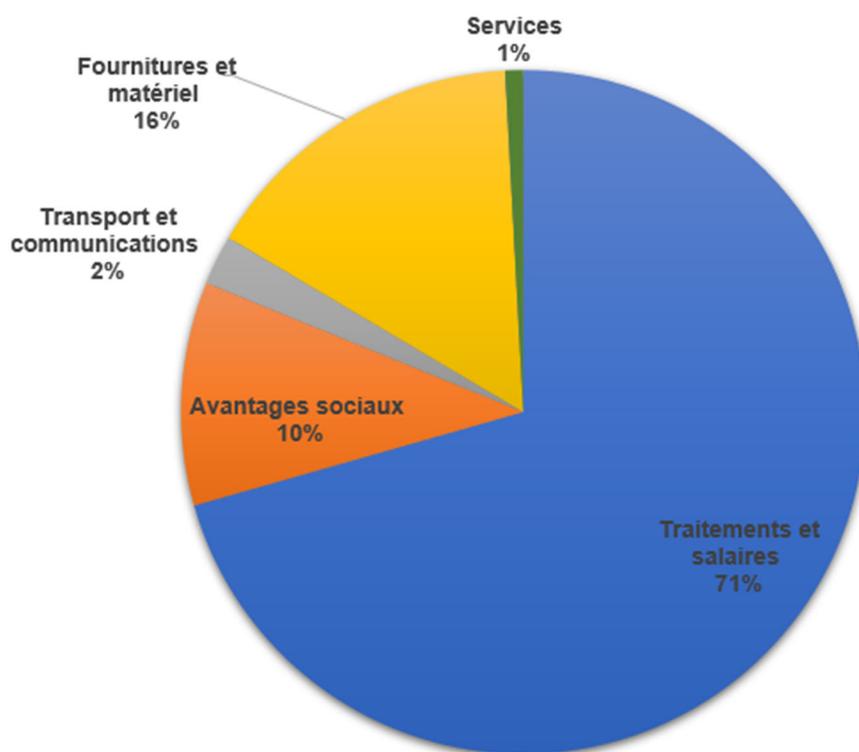
tête en Ouganda. Il a publié plus d'une centaine d'articles dans des revues révisées par des pairs. Le Dr Pollanen est membre du comité consultatif des services judiciaires du Comité international de la Croix-Rouge. Il est aussi un ancien président de l'Association internationale des sciences et de la médecine légale (2015-2017). Enfin, il est l'un des fondateurs du service de médecine légale au sein du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Rapport financier

Le budget annuel du CSED est financé par le ministère du Solliciteur général. L'exercice financier de l'organisme commence le 1^{er} avril 2023 et se termine le 31 mars 2024.

Pour l'exercice financier 2023-2024, le budget total du CSED était de 0,46 million de dollars.

Le tableau ci-dessous illustre la ventilation du budget du CSED pour 2023-2024 en pourcentage de chaque compte standard :

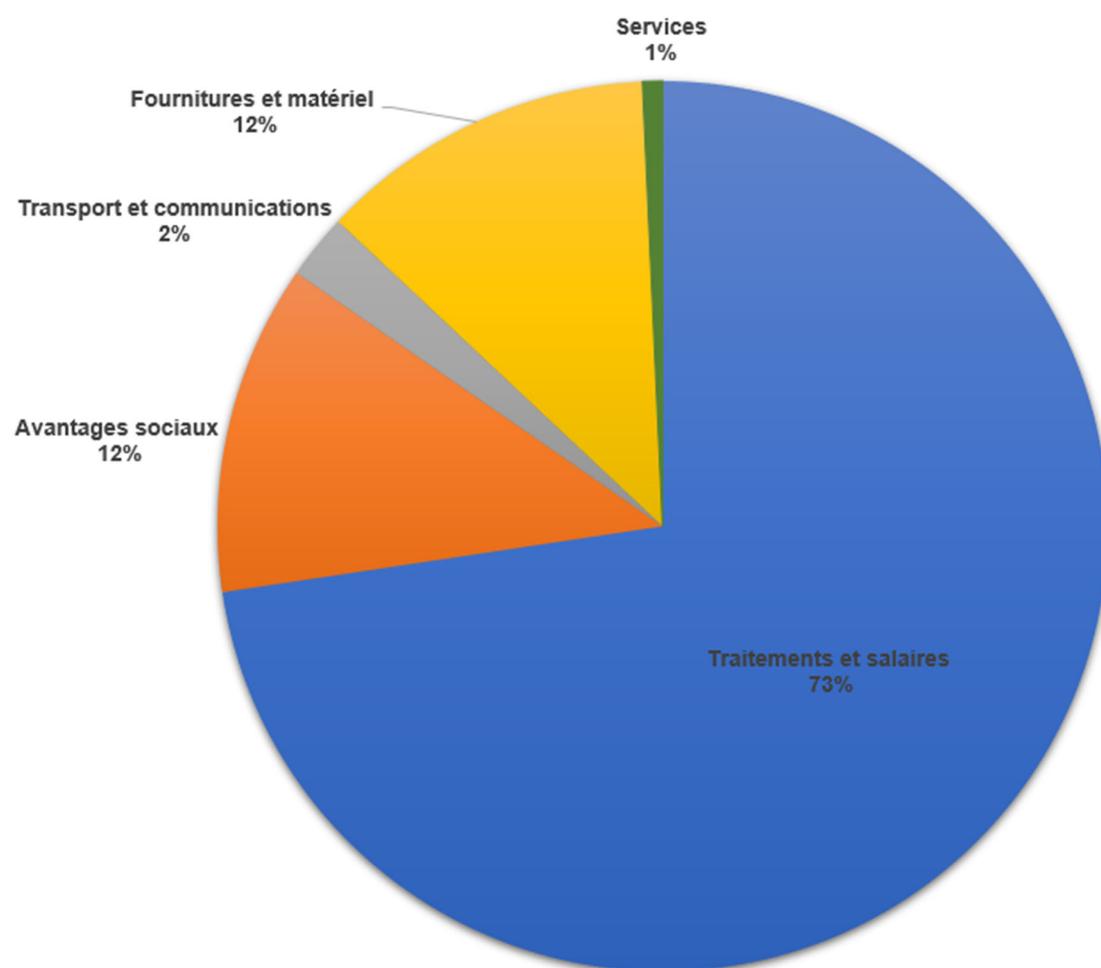


- Traitements et salaires : 71 %
- Avantages sociaux : 10 %
- Transport et communications : 2 %
- Services : 1 %
- Fournitures et matériel : 16 %

Le CSED a prévu des augmentations dans les domaines des traitements et salaires, des avantages sociaux et des services en raison des pressions opérationnelles interannuelles. Dans le cadre de son processus de planification stratégique (PPS), le CSED a réussi à obtenir du financement

supplémentaire pour les exercices financiers 2023-2024 et 2024-2025. Ce financement est alloué au CSED en vue d'atténuer les pressions exercées sur son budget au cours de cet exercice financier.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des dépenses prévues par le CSED pour 2023-2024 en pourcentage de chaque compte standard :



- Traitements et salaires : 73 %
- Avantages sociaux : 12 %
- Transport et communications : 2 %
- Services : 1 %
- Fournitures et matériel : 12 %

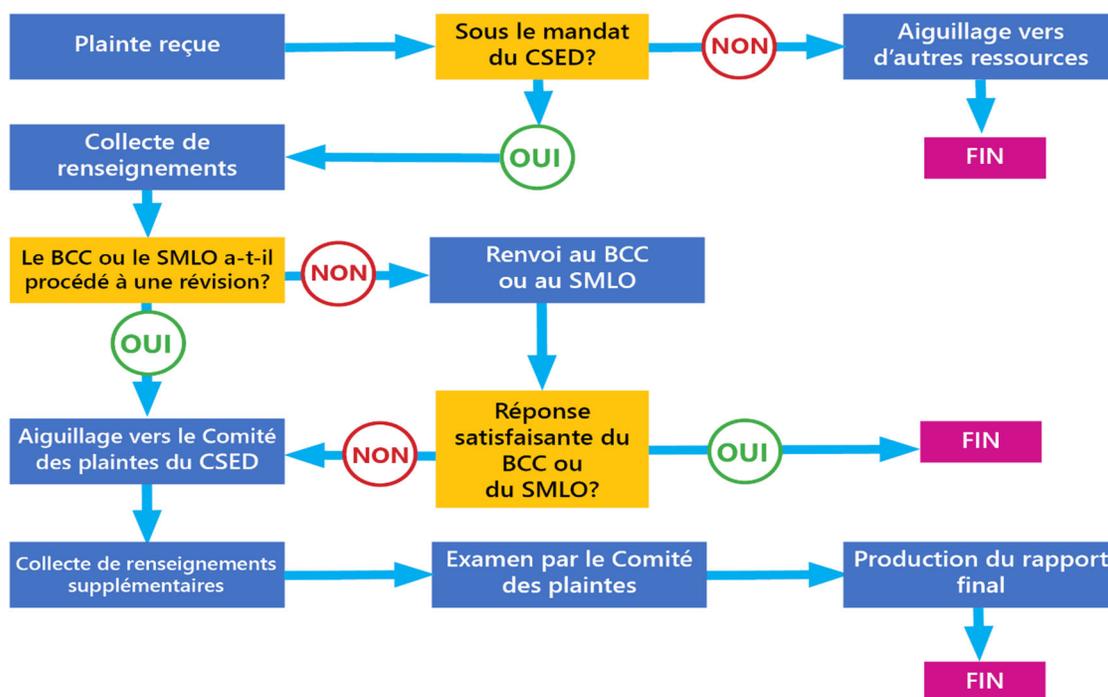
Rapport du Comité des plaintes (présidente : Christine terSteege)

Le Comité des plaintes a, de par la loi, le mandat d'examiner les plaintes déposées contre les personnes exerçant la fonction de coroner ou de médecin légiste ou les autres personnes qui, en vertu de la *Loi sur les coroners* (article 8.4), ont des pouvoirs ou fonctions en matière d'autopsies.

Le Comité a pour objectif d'améliorer le système ontarien d'enquête sur les décès. Lorsqu'il examine les plaintes, le Comité prend en considération ce qui a été fait durant l'enquête sur le décès. Au besoin, le Comité formule des conseils et des recommandations au coroner en chef et au médecin légiste en chef.

Le Comité des plaintes tient une réunion chaque trimestre; à ces réunions s'ajoutent celles qui sont fixées au besoin afin de procéder à l'examen des plaintes. Le Comité interagit avec les intervenants internes et externes, par exemple les plaignants, leurs représentants, le Conseil, ainsi que le Bureau du coroner en chef et le Service de médecine légale de l'Ontario, afin d'améliorer le processus de plaintes. Au besoin, le Comité soumet également les questions soulevées à d'autres comités permanents du CSED.

Le processus simplifié de gestion des plaintes est présenté ci-dessous :



En 2023, le CSED a reçu quatre plaintes. Le Comité associe les plaintes reçues aux thèmes principaux suivants : la communication avec le bureau du coroner en chef et le Service de médecine légale de l'Ontario; les préoccupations liées aux processus, aux procédures, aux normes et au professionnalisme; et le désaccord avec les opinions professionnelles du personnel médical. Il est important de souligner que le CSED n'est pas un organisme médical et qu'il n'est donc pas habilité à examiner ou à évaluer les conclusions ou les avis médicaux concernant la cause ou le mode d'un décès.

L'examen des plaintes a mené à l'élaboration de huit recommandations visant des améliorations systémiques au système des enquêtes sur les décès. Les thèmes des recommandations comprenaient l'amélioration de la communication entre le personnel du BCC et du SMLO et les familles, de même que l'amélioration des processus, des procédures et des normes au sein du BCC et du SMLO.

En 2023, le CSED a répondu à 36 demandes reçues par courriel et par téléphone. Certaines de ces demandes ont été transmises au BCC pour obtenir un complément d'aide et celles qui ne relevaient pas du mandat du CSED ont été transférées aux organismes ou entités externes appropriés.

En dernier lieu, le mandat du Comité et le manuel de procédure de révision des plaintes ont tous deux été révisés. Des mises à jour y ont été intégrées afin de refléter les travaux actuels du Comité.

Rapport du Comité de la qualité et des normes (présidente : Heather Arthur)

L'objectif du Comité de la qualité et des normes est de mesurer, de surveiller et d'évaluer le rendement du système d'enquête sur les décès de l'Ontario et de recommander des initiatives, des pratiques et des normes qui fourniront aux Ontariens un système d'enquête sur les décès de haute qualité.

Le Comité s'est réuni à sept occasions au cours de cette année 2023 bien remplie.

Initiatives clés en 2023

1. Confirmation des recommandations adressées au BCC et au SMLO

Le Comité des plaintes informe le Comité de la qualité et des normes des nouvelles recommandations du CSED adressées au BCC et au SMLO. Le Comité de la qualité et des normes assure le suivi de ces recommandations et développe actuellement un processus visant à confirmer leur mise en œuvre. L'objectif du suivi et de la confirmation des recommandations du CSED est de permettre à l'organisme de remplir son mandat de surveillance et de responsabilité du système d'enquêtes sur les décès.

2. Indicateurs de rendement clés du BCC et du SMLO

En 2023, le Bureau du coroner en chef a mis en œuvre ses récentes mesures d'améliorations en matière de prestation de services. Parallèlement, le Comité a entamé ses travaux avec le BCC afin de mettre à jour les indicateurs de rendement clés. Le Comité de la qualité et des normes continue de surveiller régulièrement les indicateurs de rendement clés du Service de médecine légale de l'Ontario.

3. Commentaires du Comité sur les politiques et les procédures du BCC

Le Bureau du coroner en chef a confirmé la mise à jour de ses procédures d'enquêtes. Cela fait suite aux commentaires qu'avait formulés le Comité sur la qualité et les normes, qui a recommandé davantage de clarté dans les communications avec les familles lorsque les échéances relatives à la révision des enquêtes discrétionnaires n'ont pas été respectées. Depuis, le Comité a transmis des commentaires supplémentaires au coroner en chef concernant les nouvelles procédures d'enquête du BCC, et a notamment recommandé des modifications à leur libellé.

4. Autres travaux du Comité

En 2023, le SMLO a rencontré le Comité de la qualité et des normes à plusieurs reprises concernant l'assurance de la qualité de leurs processus. En juillet, le médecin légiste en chef a donné une présentation sur le thème de l'assurance qualité post-analytique. En septembre, le gestionnaire principal de l'Unité de l'assurance de la qualité a donné une présentation sur le nouveau système de gestion des dossiers médicolégaux du SMLO.

Par ailleurs, le BCC a rencontré le Comité en août 2023 dans le but de discuter d'enjeux liés à l'avenir de la qualité au sein de l'organisation, par exemple de son système de gestion de la qualité, de sa gestion des risques, de sa surveillance, de son contrôle de la qualité de même que de sa gestion des ressources et de la documentation.

Le Comité a aussi assuré un suivi auprès du BCC et du SMLO concernant le protocole applicable lorsqu'ils font rapport d'incidents critiques (tant au CSED qu'aux familles concernées) et lorsqu'ils envoient des communications subséquentes à ces incidents.

5. Mandat du Comité de la qualité et des normes

Le Comité a revu son mandat pour s'assurer que le nombre minimum de rencontres qu'il prévoit correspond à celui fixé pour les réunions du CSED. Le Comité a également modifié le libellé de façon qu'il réponde aux attentes de ses membres.

Rapport du Comité des enquêtes (président : Jason Clouston)

Le Comité des enquêtes effectue des recherches et examine les systèmes d'enquête afin de conseiller et de recommander au Conseil les meilleures pratiques et politiques, dans le but de soutenir la mise en place d'un système d'enquête sur les décès de qualité en Ontario.

Le Comité des enquêtes conseille également le coroner en chef sur les points suivants :

- le choix de procéder ou non à des enquêtes discrétionnaires dans les cas relevant du paragraphe 26 (2) de la *Loi sur les coroners*;
- les tendances en matière de décès qui devraient être examinées dans le cadre d'enquêtes discrétionnaires;
- les critères et les processus utilisés par le Comité consultatif des enquêtes du Bureau du coroner en chef.

Initiatives clés en 2023

1. Modifications apportées au mandat et aux procédures

Le Comité des enquêtes a modifié son mandat pour l'harmoniser avec le calendrier des rencontres du CSED et a établi des nombres minimums pour les réunions et les membres. Le Comité a en outre modifié ses procédures en matière de demandes d'enquête discrétionnaire afin d'y intégrer une politique relative aux conflits d'intérêts.

2. Demandes relevant du paragraphe 26 (2) pour une enquête discrétionnaire

En 2023, le Comité des enquêtes a reçu trois demandes d'enquête discrétionnaire en vertu du paragraphe 26 (2). Dans deux de ces cas, le Comité n'a pas recommandé la tenue d'une enquête

discrétionnaire. Dans le troisième, le Comité a conclu qu'il devait obtenir de l'information supplémentaire avant de pouvoir formuler une recommandation.

3. Rapports réguliers de l'équipe des enquêtes du BCC

Afin de renforcer leur relation redditionnelle, le Comité et l'Unité des enquêtes du BCC ont collaboré efficacement à l'identification des données dont le Comité a besoin, sur une base trimestrielle, pour être en mesure de comparer et d'analyser les changements dans le volume de dossiers d'enquête en cours.

4. Portée étendue du rôle du Comité des enquêtes

Le Comité des enquêtes étudie actuellement des stratégies pour remplir sa mission et porte une attention particulière à l'identification de tendances en matière de décès, à la lumière des enquêtes discrétionnaires. Le Comité des enquêtes a donc amorcé des travaux avec l'Unité de l'analyse des données sur les décès pour la sécurité et la santé (ADDSS) au BCC, dont le rôle est de permettre l'accès rapide à de l'information de haute qualité quant aux tendances en matière de décès.

Rapport du Comité de gestion des ressources financières (présidente : Barbara Collins)

Le Comité de gestion des ressources financières soutient le système d'enquête sur les décès en Ontario en fournissant une surveillance, des conseils et des recommandations sur les stratégies et les priorités générales de gestion des ressources financières du Bureau du coroner en chef (BCC) et du Service de médecine légale de l'Ontario (SMLO).

Dans la dernière année, le Comité a déployé de nombreux efforts afin de mieux comprendre la complexité des enjeux financiers et fiscaux du BCC et du SMLO. Chaque trimestre, le BCC et le SMLO ont fait rapport de leur situation financière actuelle, de celle qu'ils prévoient pour la fin d'année et de la répartition de leur charge de travail. Le Comité a examiné ces rapports trimestriels et a cerné les domaines dans lesquels le BCC et le SMLO ont régulièrement dépassé les budgets qui leur avaient été respectivement alloués. Le Comité a demandé des précisions sur les pressions financières auxquelles ils doivent faire face et sur les mesures en place pour en faire le suivi, et pour les surmonter.

Le Comité entend continuer de travailler avec le BCC et le SMLO pour surveiller les enjeux financiers et fiscaux auxquels ils sont confrontés. De plus, dans le cadre du processus annuel de planification stratégique (PPS), le Comité travaillera avec le BCC et le SMLO afin de formuler des conseils et des recommandations quant à l'analyse de rentabilisation, laquelle souligne le financement dont ils ont besoin pour assurer la durabilité du système d'enquête sur les décès en Ontario.

Perspectives pour 2024

Le CSED est résolu à remplir ses engagements à assurer une surveillance efficace, à se moderniser et à atteindre les objectifs définis dans son plan stratégique 2023-2026. Au cours de la prochaine année, nous continuerons à tirer profit de l'expertise professionnelle de nos membres, qui oriente les recommandations et les conseils que fournit notre Conseil. Nous continuerons à collaborer et à interagir avec le Bureau du coroner en chef et le Service de médecine légale de l'Ontario afin d'identifier les lacunes du système d'enquête sur les décès et d'y réagir, et afin de demeurer proactifs pour ce qui est d'élaborer des recommandations financières responsables et des solutions durables.